

06.06.2014 – 20:17 Uhr

Union des villes suisses: TVA: non à une taxation générale des places de stationnement communales!

Berne (ots) -

La suppression, proposée par le Conseil fédéral, de l'exonération de TVA des places de stationnement relevant du domaine public est juridiquement contestable et provoquerait des coûts administratifs supplémentaires énormes pour les villes et les communes. L'Union des villes suisses rejette catégoriquement cette modification.

L'Union des villes suisses rejette la proposition, présentée aujourd'hui par le Conseil fédéral, de modifier le système actuel de la TVA dans le domaine des places de stationnement dans les communes. Actuellement, les places de parking relevant du domaine public sont exonérées de la TVA. Le gouvernement propose que, désormais, toutes les places de parking louées par des villes et des communes soient assujetties à la TVA. Ce changement n'est pas une simplification, comme le prétend le Conseil fédéral, mais provoquera au contraire des coûts administratifs supplémentaires énormes pour les villes et les communes, sans aucune contrepartie.

D'autres raisons justifient le rejet de cette modification:

- Selon le principe de base de la TVA, les prestations fournies contre rémunération sont assujetties à l'impôt. Les recettes provenant des places de stationnement ne forment toutefois pas des rémunérations au sens de la loi, mais des redevances soumises au principe de la couverture des coûts et à celui d'équivalence. C'est pourquoi les redevances sont habituellement exonérées de l'obligation d'impôt.
- Il est douteux que les villes et les communes puissent prélever la TVA selon le principe de couverture des coûts. De plus, les ordonnances sur les redevances sont souvent le résultat de processus politiques. Comme elles ne peuvent pas reporter la dépense sur les usagers, les communes devront prélever sur leurs recettes fiscales générales pour livrer la TVA à la Confédération, ce qui n'est pas admissible.
- Depuis 2006, la Confédération affiche des comptes positifs. L'état du budget fédéral est bon. Il n'y a aucune raison que la Confédération cherche à percevoir 8 millions de francs supplémentaires en supprimant l'exonération de TVA des places de parking relevant du domaine public.

Est-ce que la main droite sait ce que la main gauche fait?

Il y a quelques semaines seulement, l'administration fédérale des finances a mené une consultation sur la définition précise des «places de stationnement relevant du domaine public». Le but était de faciliter la distinction entre places relevant du domaine public (non soumises à la TVA) et celles qui ne le sont pas (assujetties à la taxe). Le Conseil fédéral veut maintenant supprimer globalement cette exonération - c'est une ineptie!

Au lieu de soumettre toujours plus d'activités communales à la TVA, ce qui ne fait que générer des coûts administratifs sans aucune utilité, le Conseil fédéral devrait plutôt les exonérer globalement.

Contact:

Martin Tschirren, directeur suppléant de l'Union des villes suisses,
076 561 16 52.

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100017932/100757290> abgerufen werden.